

## APPEL D'OFFRES

### **Inspection, entretien et surveillance des systèmes de détection et d'alarme incendie**

La Ville de Trois-Rivières demande des soumissions des travaux qui consistent à effectuer l'entretien régulier opérationnel et le remplacement des systèmes de détection et d'alarme incendie situés dans divers bâtiments de la Ville, procéder aux inspections et aux essais, effectuer le service de surveillance par le biais d'une centrale téléphonique d'alarme accréditée de type téléphonique, cellulaire (GSM) et Internet (IP) selon son choix, mais en maintenant la supervision de l'autotest aux délais indiqués dans l'annexe, et ce, pour tous les bâtiments sous surveillance de la Ville, donner accès aux dossiers de centrales via une plate-forme WEB servant à consulter les dossiers et en mettre en test les dossiers au besoin (7000006035).

Les documents sont disponibles uniquement sur le site Web du système électronique d'appels d'offres (sé@o) approuvé par le gouvernement du Québec, à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca), ou en communiquant avec l'un de ses représentants aux numéros de téléphone suivants : 1 866 669-7326 ou 1 514 856-6600. Le numéro de contrat ci-dessus mentionné doit alors être indiqué.

**Les soumissions transmises sur support papier doivent être déposées au bureau de la greffière situé au 1325, place de l'Hôtel-de-Ville, Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3, soit en les déposant dans la boîte extérieure, accessible de 8 h 30 à 16 h 30 (verrouillée et inaccessible en dehors des heures mentionnées) identifiée « Dépôt de soumissions », adjacente à la porte d'entrée de l'hôtel de ville ou soit en les remettant à l'agent de sécurité à l'entrée de l'hôtel de ville avant 11 h le mardi 12 novembre 2024.**

**Les soumissions transmises par voie électronique doivent être effectuées par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-haut avant 11 h le mardi 12 novembre 2024.**

**L'ouverture des soumissions se fera au bureau de la greffière, le même jour, sera filmée et pourra être visionnée sur le site web de la Ville.**

La Ville de Trois-Rivières ne s'engage pas à accepter la plus basse des soumissions reçues ni aucune de celles-ci. Le présent avis ne confère aucun droit à quiconque et ne crée aucune obligation à la Ville.

Trois-Rivières, ce 26 octobre 2024.

Me Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière